



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Développement de l'éolien : un modèle énergétique à réévaluer d'urgence

Question orale n° 402

Texte de la question

Mme Stéphanie Galzy interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les nombreuses limites soulevées par le développement de l'énergie éolienne. Malgré une hausse continue des installations, la production d'électricité éolienne a reculé de 8 % en 2024, traduisant une rentabilité de plus en plus incertaine. Des rapports issus du GIEC alertent par ailleurs sur une évolution des vents qui pourrait accentuer cette tendance. Sur le plan environnemental, la responsabilité directe de certains parcs éoliens dans la mort d'espèces protégées, comme l'aigle royal, suscite une inquiétude croissante. Enfin, les coûts de démantèlement, souvent sous-estimés, pourraient représenter un fardeau important pour les finances publiques. Face à ces constats alarmants, elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage de suspendre les nouveaux projets éoliens, en particulier ceux en fin de vie ou en phase de démantèlement, dans l'attente d'une évaluation indépendante de leur efficacité énergétique, de leur impact écologique et de leur viabilité économique.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Galzy](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 402

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 juin 2025](#)